



Son pignon m'appartient-il de moitié ?

Par **NANOED**, le **04/03/2009** à **16:43**

Bonjour,
je me permet de vous soumettre 3 questions relatives à un litige avec mon voisin dont voici les faits :

Mon voisin a utilisé notre mur mitoyen, 9M sur un total de 50M linéaire (que nous avons autorisé de moitié) pour la réalisation de sa maison.

Cependant son pignon après travaux utilise la totalité du mur.

De plus, il a détruit notre mur de clôture pour ses travaux et, il s'était engagé à le remonter au plus vite. Aujourd'hui, il ne l'a toujours pas réparé.

Mes 3 questions sont les suivantes :

Son pignon m'appartient-il de moitié (mur mitoyen)?

Si je souhaite adosser un appentis de bois, puis-je le faire sur son pignon ?

Puis-je lui demander de réparer le mur de clôture au plus vite ?

En espérant que vous saurez répondre à ces questions,
je vous remercie par avance.